- Lettre de L. Tronchin à J.F. Ostervald, du 8 novembre 1701 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.191 Inventaire: Merci pour les dernières nouvelles. Tronchin préférerait recevoir les Neu-châtelois à Genève, plutot que de se rendre, luy, à Neuchâtel. Il tient Ostervald en haute estime.— Mr. Lambercier a été reçu au saint Ministère à Genève. Il doit se rendre à Vuillars, au Piémont.- Tronchin taira ce qu'il vient d'apprendre concernant le proche avenir du pasteur Bosle.- Mr. du Bourdieu a laissé à Genève une bien mauvaise réputation. Félicitations pour l'inauguration de la chapelle des Planchettes, et le don en argent de la Duchesse de Nemours.

Monsieur et très honoré frère,

Je me fais un grand plaisir de penser à l'union qui est entre vous et Messieurs vos Collègues. On en fait sa charge avec beaucoup plus de satisfac-tion et de succès. Monsieur Tribolet ne doit point s'incommoder pour me faire réponse. Je ne seroi pas moins persuadé de sa bonté. Je coontinue à luy souhaiter une parfaite prospérité. On ne peut estre plus rempli que je le suis de vostre bienveillance et de celle de Messieurs vos collègues. Il ne se présente aucune occasion de vous le marquer par mes services, que je n'embrasse avec joye .L'estime que j'ay pour vous et pour eux, va au-delà de ce que je pourrois dire, estant passionnément amateur de la doctrine du cœur et d'une sincère vertu.

Je ferois le voyage à Neufchastel avec empressement, si mon âge me le permettoit. Mais je suis désormais obligé à me renfemer dans l'enceinte de cette ville. Mais si vous vouliez nous honorer d'une visite, comme il me semble qu'il n'y a pas longtems que vous en aviés quelques pensées, vous nous donneries une joye extraordinaire. J'en ay quelque fois parlé avc Mr. Jallabert. Il m'a mesme dit qu'il seroit ravi de vous avoir en sa maison. En quoy il m'aurait comme concurrent, mon fils souhaitant aussi avec ardeur que vous nous fissiés l'honneur de prendre une chambre chez moy, en quelque estat que puisse estre la maison. Nous aurions le tems de discourir de bien des choses. Je vous asésure, Monsieur, que j'ay une si grande idée de vos lumières, que je suis persuadé que je n'y puis rien ajouter.

Nous avons, enfin, reçu au saint ministère Mr. Lambercier. Il doit bientost partir pour Vuillars, une Eglise des Vallées du Piedmont apparemment. Il y sera longtems, si l'Eglise le peut faire subsister.

Je ne parleroi à personne de l'Eglise de Sainte-Marie. Je suis fort aise que vous en rappeliés Mr. Bosle.

Mr. Turrettin est en meilleur estat pour sa santé. Mais elle est si chancelante, que j'en suis toujours en peine.

On connoit si bien dans cette ville, Mr. du Bourdieu, qu'on croira aisément tout ce qui sera mauvais. Il nous joua, lorsqu'on parla des Pseaumes .Il fit mine de favoriser les nouveaux, pour gagner nos bonnes grâces, et sous main, il n'oublioit rien pour en empesche l'introduction, afin

de plaire à Mr. Jurieu. Sa conduite a esté scandaleuse en Piedmont, et nuisible aux Réfugiez.

Je suis fort aise de l'établissement de vostre nouvelle Eglise dans les mon tagnes, et de la bonne volonté de vostre Princesse. Je crains qu'elle ne finisse ses jours hors de la Cour, à cause de l'humeur du souverain. Je prie Dieu qu'il vous conserve, qu'il fortifie vostre santé, et qu'il bénisse vos travaux. Je suis entièrement, Monsieur et très honoré frère, vostre très humble et très obéissant serviteur

signé: Tronchin

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 19 novembre 1701 Original autographe -BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.193 <u>Inventaire</u>: Merci pour l'invitation à se rendre à Genève. Les raisons qui s'opposent à un tel déplacement doivent encore rester secrètes.- Mr. Tribolet se rendra à Genève l' an prochain. (Osterryald en dira la raison majeure en fin de lettre). - Autre invyitation projetée à Neuchâtel: remplacer le prêche du samedi matin par une hèure d'instruction religieuse. Ostervald en décrit minutieusement les modalités, mais ne dit mot des raisons pédagogiques et dogmatiques qui les motivent. Il est vrai que Tronchin ne peut les ignorer.- On est frappé par la volonté manifeste d'Ostervald de désacraliser l'enseignement catéchétique traditionnel : le pasteur ne montera plus en chaire, il ne prononcera nul sermon, mais se tiendrat au milieu des enfants pour les enseigner et écouter..- Cette innovation a été approuvée par la Cmpagnie des Pasteurs, le Consistoire et le Conseil de Ville.- Serait-ce là un fruit du renouveau religieux neuchâtelois, né aux prières du samedi soir ?- Autre réforme projetée : proposer des prières publiques en semaine. Neuchâtel consultera Genève, avant de mettre cette réforme en route. (Voilà la raison du voyage de Tribolet à Genève prévu pour l'an prochain). - Salutations de Messieurs Tribolet et Gélieu. - Recommandation renouvelée du cousin Sandoz.

Monsieur et très honoré Père,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, dans le tems où mon cousin partait pour Genève. C'est ce qui m'a déterminé à y répondre sur le champ. Mais en vérité, Monsieur, je ne sais comment le faire. Vostre bonté pour moy va à un point que j'en suis confus. Je regarde le le bonheur que j'ay d'avoir part à vostre bienveillance, comme un des plus grands avantages dont je puisse jouir en ce monde. Tout ce que je puis faire, c'est de prier Dieu avec ardeur pour vostre conservation et de conserver une parfaite reonnoissance, et un profond respect, pour vous et pour toutes vos bontez.

J'enteprendroi le voyage de Genève le plus tost que je pourroi. Je désire si fort d'avoir le plaisir de passer quelques jours avec vous, Monsieur, que si cela pouvoit s'acheter par une grande somme d'argent, je la donne-rois avec plaisir. Il n'y a qu'une raison qui ne me permet pas de quitter la maison long tems. Je pourroi quelque jour la dire, mais cette raison est si forte, qu'elle me met dans l'impuissance de faire ce que je souhaite avec

une passsion extrême. En tous cas, Mr. Ttibolet pourra aller à Genève l'an -née prochaine. Nous en avons parlé, et j'espère que cela s'exécutera. Quelque plaisir que je me fasse, Monsieur, de vous escrire, je ne l'aurois pas fait aujourd'huy, de peur de vous fatiguer par des lettres trop fréquen -tes, si je n'avois à vous marquer une chose qui vous fera sans doute du plaisir. Mes Collègues et moy faisons un nouvel établissement dans cette Eglise, qui sera d'un grand fruit. Il nous a paru de la dernière coonséquence.

Comme il n'y a rien de plus important pour la réformation des moeurs que de bien élever et de bien instruire les enfants, nous avons cru que nous devrions y pourvoir, et qu'après avoir establi un bon ordre pour la réception des catéchumènes à la Sainte Cène, il falloit travailler à les instruire dans le tems qui précède cette réception.

Voicy ce que nous avons fait dans cette ville. Nous changerons un presche sur semaine en catéchisme c'est celuy du samedi. Ce catéchisme se fera en cette manière: tous les enfants de la ville, riches et pauvres, y astisseront. Pour en avoir le rolle nous irons nous mesmes par toutes les maisons, accompagnez d'un Ancien du Consistoire. Nous ferons ces visites des familles toutes les années en cette saison. Les enfants qui auront dix à sept ans y serreront examinez, jusqu'à ce qu'ils communient. Ceux qui sont plus jeunes y assisteront, mais on ne les examinera pas. On les partagera par quartier, selon les rues de la ville. Ils seront placés selon l'âge, sans distinction de qualité. Ces catéchismes se feront par les trois pasteurs. Nous nous en sommes chargés, parce que Monsieur nostre Diacre a assez d'occupations d'ailleurs, et que nous sommes bien aise de travailler à une si bonne œuvre et de connoistre par nous-mesmes de l'estat de notre jeunesse.

Personne n'assistera à ces exercices (qui se feront dans le Temple) que les enfants et les Régens. Il ne s'y fera aucune forme de sermon. On ne montera point en chaire. Le ministre demeurera avec les enfants et ira de banc en banc. Le tout se fera de la manière la plus simple et la plus familière. C'est ce qui nous oblige à n'y admettre que les enfants. Nous prétendons parcourir le catéchisme deux fois l'année. Nous en ferons, pour cet effet, le partage suivant l'importance des matières. Nous veillerons aussy sur la conduite des enfants, et nous procèderons par les censures ecclésiastiques contre les Pères et les Mères qui négligeront d'envoyer leurs enfans et de leurs apprendre à lire. Je prévois pourtant qu'il faudra discontinuer ces exercices pendant les grands froids de l'hyver. Ce projet ayant esté communiqué à la Compaagnie, elle l'a authorisé. Nous en avons ensuite fait l'ouverture en Consistoire et en Conseil [de Ville]. Ces Messieurs ont si bien receu cette proposition, qu'elle a passé unanimement, et qu'ils ont nommé des députez pour nous en remercier,

et pour nus témoigner la satisfaction qu'ils en ont. Cela nus cnsole beaucoup. Le Conseil est disposé en nostre faveur le mieux du monde, et nous témoigne une grande affection. Cette Eglise va changer de face, avec l'aide de Dieu. On y remarque de la piété, les assemblées sont très fréquentées. On y est attentif, le peuple y profite de nos exhortations. Nous en voyons des preuves qui nous réjouissent. Il ne tient qu'à nous de proposer ce qui nous paroistra aller à l'édification. Quand nous voudrons changer la forme des prières qui se font en certains jours de la semaine, nous en seront les maistres. Mais il ne faut pas faire tant de changemens à la fois. Et d'ailleurs, nous n'entreprendrons point un tel changemnt sans vous consulter, Monsieur, et sans prendre de mesures avec vostre Eglise. Ce pourroit bien estre le sujet du voyage de Monsieur Tribolet à Genève. Il est arrivé icy, il y a quelques jours. Mais comme on répare la maison de Cure, où il doit habiter, il est encore dans un grand embarras. Il vous asseure de ses très humbles respects. Mr. Gélieu en fait autant. J'espère, Monsieur, que vous ne refuserés pas vos bons avis à mon cousin Sandoz, lorsqu'il entrera en théologie. Je vous en supplie très humble-ment. C'est un jeune homme sage et de bonne espérance. Je suis, avec tout le respect, et toute la reconnaissance possible,

> Monsieur et très honoré Père, vostre très humble et très obéissant serviteur signée : J.F. Ostervald

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 7 décembre 1701 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.195 Inventaire. Tronchin approuve l'architecture du catéchisme de Neuchâtel.- Werenfels a rencontré à Paris Mr.Tronchin fils. Il demande à recevoir (à Paris ?) quelques exemplaires du tractatus d'Ostervald.- Neuchâtel a reçu la visite du ministre Ancillon, envoyé par la communauté huguenote de Berlin pour collecter des fonds en vue de la construction d'une cathédrale réformée à Berlin.- Ostervald encouragé par ses collè gues, pense envoyer son catéchisme à l'impression.- Deux plans (aujourd'hui égarés) de ce manuel étaient joints cette lettre.- Ostervald demande à Tronchin de l'aider à se décider pour l'un d'entre eux. Lui-même s'arrêterait volontiers au premier.- Une Mlle Roy accuse le proposan Petitpierre de l'avoir engrossée.- Pour obtenir des aveux juri-diquement valables (et donc le nom du père de l' enfant), Neuchâtel suivra la procédure habituelle dite du *petit lit*.- Cette affaire porte tort à l'édification de l'Eglise et à l'honneur du ministère.- Du comportement digne du chancelier neuchâtelois Petitpiere, père de létudiant, auteur de ce scandale.

Monsieur et très honoré Père, Nous apprenons avec de la joye que vous approuvés l'établissement de nos catéchismes du samedi. Nous commençons déjà à en remarquer le fruit. Nous espérons qu'il sera encore plus grand cy-après.

Mr. le Docteur Werenfels m'escrit, qu'estant à Paris, qu'il avoit dit à Mr. vostre fils, qui y est, qu'il tascheroit de faire en sorte qu'on luy envoya d'i-cy, quelques exemplaires du *Taaité des Sources de la Corruption*. Mr. Werenfels ajoute que vous auriés peut-estre occasion de les luy envoyer, s'il y en a une, je prendroi la liberté, Monsieur, de vous adresser quatre exemplaires de ce livre pour ce sujet.

Nous avons vu icy Mr. Ancillon, ministre à Berlin. Îl est envoyé icy par le Roy de Prusse et par le Consistoire de Berlin pour une collecte que l' on fait pour bastir une Eglise cathédrale. Vous le verrés à Genève où il passera peut-être l'hyver.

Nous avons été bien aise de le voir. Il est, à la vérité un peu prévenu ² pour Mr. Jurieu, et pour ce que Mr. Jurieu apelle l'orthodoxie. Mais il a le fond bon, et on peut le ramener. Il a de bonnes intentions pour la réfor -mation des Moeurs et pour le rétablissement de l'ordre [disciplinaire] dans l'Eglise. Il a paru tès satisfait de nos règlemens au sujet des proposans et des catéchumènes. Il en a mesme tiré copie, et il nous a dit qu'il en feroit bon usage à Berlin et ailleurs. Un tel homme peut estre fort utile parce qu'il passe en différents païs et qu'il voyage par toutes les Eglises.3 Mes Collègues vous assurent, Monsieur, de leurs très humbles respects. Ils veulent absolument que je fasse imprimer mon catéchisme, pour le mettre entre les mains de nostre jeunesse. Mais comme je me trouve embarrassé sur l'ordre que je dois faire dans cet ouvrage, nous avons cru que vous ne me refuseriés pas vos avis. Je prens donc la liberté de vous envoyer le papier ci-joint, de vous prier de l'examiner et ensuite de prendre la peine de me marquer vostre sentimen. J'ay travaillé sur le premier plan que je propose. Mais j'ay trouvé des difficultés dans ce petit escrit. Ce qui m'a fait naître la pensée d'un second plan. Il y auroit moins de travail pour moy à m'arrêter au premier.

L'affaire de M. Petitpierre me touche beaucoup. Elle a esté portéédevant nostre Consistoire. Il a procédé en la forme accoutumée, qui est de sommer les parties à dire la vérité en son tems. C'est ainsi que nous en avons usé lorsque Mr. Girard fut accusé par sa servante. Melle Roy accouchera icy, et lorsqu'elle sera en travail, on luy [demandera] le serment accoutumé pour déclarer le père de l'enfan. Assurément cette fille est très cou-

Ostervald répond à une lettre, aujourd'hui perdue.

² Prévenir, signifie aussi: préoccuper l'esprit, lui donner ses premières impressions, preoccupare. Les dévots sont sujets à se laisser prévenir. On juge d'ordinaire des choses selon qu'on est prévenu pour ou contre les personnes qu'elles regardent. Le Furetière.

³ Voir note en fin de la lettre.

pable et elle mérite une sévère punition. Soit qu'elle l'ait séduit, soit qu'elle se soit laissée séduire. Si elle accuse Mr. Petitpierre à tort, elle est digne d'un chastiment exemplaire, si elle persiste dans son accusation et luy dans la protestation d'innocence. Cette affaire est fascheuse, surtout par rapport au ministère auquel il aspire. Une accusation semblable, si elle est soutenue par le serment de Melle Roy, luy fera un tort irréparable. D'une manière ou d'autre, il restera toujours des soupçons fascheux. Nostre Compagnie sera d'avis de procéder en cecy avec beaucoup cde circonspection. L'honneur du Ministère et l'édification de l'Eglise demandent cela. On doit considérer les choses de plus près, quand il est question d'une personne publique, que quand il s'agit d'un particulier.

Mr. le Chancelier a fait paraistre en ceci une grande piété. Moy présent, il a sommé son fils de donner gloire à Dieu s'il estoit coupable. Il a dit qu'il ne vouloit du tout point qu'on parlast n'y offrit de l'argent, ny de fai -re évader cette fille. Tant parce que ces moyens feroient du tort à son fils, s'il est innocent, parce que ce seroit un grand crime s'il est coupable de renier son sang et d'abandonner un enfan dont il seroit le père. J'ay parlé à Mr.Petitpierre [le fils] sur le mesme ton. Je luy ay dit que, quelque jugement que le Magistrat fait de cecy, il devoit penser à sa conscience. Il proteste toujours qu'on lui fait tort. Pour moy, Monsieur, je me montre roi impartial dans cette affaire, outre que la conscience m'y engage. Nous devons prendre garde à nos démarches, puisque nous sommes éclairez par les Contistes et par les parens de Mr. Girard. J'ay peine à croire que Melle Roy pousse l'impudence jusqu'au bout, si elle ne dit pas la vérité. Mais au reste j'évite de faire aucune démarche en tout cecy. Je suis mesme bien aise de n'y estre point meslé. Si non en tant que je pourrois contribuer à amener la vérité en évidence. Quand il s'agiroit de mon fils, j'en userois de mesme.

Je n'aurois pas osé, Monsieur, vous escrire si librement, si je n'étois persuadé que je puis vous parler comme à un Père, et vous confier ce que je ne voudrois pas dire à un chacun.

Je suis, avec tout le respect que je dois,

Monsieur et très honoré Père vostre très humble et très obéissant serviteur *signée* : J.F. Ostervald

Je prie Mr.Jallabert de communiquer ce papier à Mr.Turrettin et de me dire leur sentimen sur mon catéchisme.

⁻ Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 25 janvier 1702 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol.51 p.197

Inventaire. La fille du capitaine Robert, Vaudois des Vallées du Piémont, doit retourner au pays, après avoir été élevée à Neuchâtel, aux frais de particuliers et de la Chambre de charité consistoriale. Question : le Consistoire de Genève pourrait-il intervenir dans cette affaire ? Neuchâtel attend depuis belle lurette que les parens, ou le Consistoire des Vallées luy indiquent à qui, et comment, ramener cette jeune fille en son pays. Mrs. Tronchin de Genève, Zeller de Zurich et Werenfels de Bâle sont nommés membres de l'illustre Société (sa branche SPCK) de Lodres. L'acte qui autorise la SPCK fut traduit en allemand et imprimé à St. Gall. (On apprendra plus tard en Helvétie, que la branche SPCK n'était ni royle, ni chartered comme le vulait la rumeur publique, mais que la SPCK avait choisi de rester une société privée à but lucratif. Avis d'un professeur de Zurich qui diabolise la SPCK. Les premiers chapitres du nouveau catéchisme parviendront prochainement à Genève. Cette lettre est aussi un apel du pied à Tronchin, de répondre à la lettre qui lui apportait deux plans possibles du catéchisme.

Monsieur et très honoré Père,

Je vous supplie de trouver bon que je m'adresse à vous pour m'acquitter d'une commission qui m'a esté donnée par Messieurs de la Chambre de Charité de cette ville. Nous avons icy la fille de feu le capitaine Robert, (Vaudois), qui a esté élevée au milieu de nous, et entretenue jusqu'à présent par la charité de quelques particuliers et par celle de la Chambre de Charité [consistoriale]. Comme [la jeune fille] est présentement à un âge à pouvoir s'établir dans sa patrie, et que nostre Chambre a résolu de s'en débarrasser et de la renvoyer dans les Vallées, où, on nous assure qu'elle a du bien et des parens qui sont en estat d'en prendre soin. On a escrit par cy-devant aux Vallées sur ce sujet. Mais, soit que la lettre ait esté perdue, soit que les parens qui jouissent du bien de cette fille ne se soucient pas de la faire revenir, on n'a aucune réponse. Sur cela la Chambre a cru que nous pourrions nous adresser à Messieurs du Vénérable Consis -toire de Genève, qui ont plus de commerce dans les Vallées que nous, et les prier comme nous faisons très humblement, de charger quelqu'un de leur corps d'escrire à quelque Ministre des Vallées, pour avertir, par son moyen, les parens de la dite fille, qu'ils donnent ordre de la faire quérir au plus tost, ou qu'ils escrivent comment et par qui on doit la renvoyer. A défaut de quoy on la renvoyera par quelque voye qui pourra se présenter, soit icy soit à Genève. Cette fille devenant grande et ayat des parens et mesme du bien, il ne seroit pas juste que nous en fussions chargez. Ainsi, Monsieur, j'ose vous prier de donner avis de cecy à Messsieurs de vostre Consistoire, lorsqu'ils seront assemblez.

Je receus il y a quelque tems une lettre que la Société de Londres m'a fait l'honneur de m'escrire, dans laquelle elle me marque, Monsieur, que vous avés été choisi, avec Ms. Zeller de Zurich et Werenfels de Basle, pour être de leurs membres. ⁴ Je ne doute pas que vous ayés avis d'ailleurs.

⁴J.A.Turrettin n'en est pas.

Copies lettres du vol. 51 (3 f) du 8 novembre 1701 au 29 août 1702

On m'a envoyé en mesme tems un acte en anglois, par lequel le Roy d'Angleterre establit et authorise la dite Société. Cet acte a esté traduit en allemand et imprimé à St.Gal. Voicy ce qu'un professeur de Zurich m'escrit à ce sujet.[Suit une liste de titres d'ouvrages difficiles à déchiffrer]. J'ay creu, Monsieur, qu'il ne serait pas hors de propos de vous marquer cecy. Il est bon que l'on sache la disposition dans laquelle les esprits sont dans ce païs-là. Mais j'ay esté fort surpris que l'on ait fait entrer là-dedans le Pharisaïsme et mesme le Diable.

Je prendroi la liberté dans peu, de vous envoyer quelques chapitres du ca -téchisme auquel je travaille, et dont je vous ay envoyé le plan il y a près de deux mois. Je prie Dieu tous les jours pour vostre conservation et je suis avec bien du respect,

Monsieur et très cher Père, votstre très humble et très obéissant serviteur signée : J.F.Ostervald

Mes Collègues vous asseurent, Monsieur, de leurs très humbles respets.

- Lettre de L. Tronchinn à J.F. Ostervald, du 4 février 1702 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol.51 p.199 Inventaire. Réponse aux lettres reçues de Neuchâtel.- Tronchin sait comment acheminer le tractatus d'Ostervald à Paris.-Il s'étonne que la collecte prussienne en Romandie ait étéconfiée à D. Ancillon.- Tronchin fera l'impossible our gagner Ancillon à la cause de la réformation des moeurs (*Reformation of Manners*).- Le catéchisme d'Ostervald est nécessairement bon et édifiant.

Ne faudrait il tenter une synthèse entre les deux plans ébauchés. Ostervald ne pourrait -il pas s'en tenir, dans son catéhisme, à un commentaire traditionnel du Décaalogue ?

Les sociétés engagées, en Angleterre, dans la Rreformation of Manners prêchent le salut par la foi, mais non point sans les oeuvres, comme Ostervald. Cette doctrine ne porte pas tort à clle de la foi en la Rédemption par la mort du Christ, assure Tronchin.- Le sola gratia/ sola fide, cher à la Réforme, est née d'une erreur de raisonnement des An-ciens.⁶

⁵ Tronnchin aurait il ignoré que, Hugo Grotius, S.Pufendorf, et l'*Ecole de la Nature et des Gens*, avaient mis en oeuvre, bien avant Ostervald, cette manière de présenter nos devoirs :envers Dieu, le prochain et soi-même? Dans le choix de sa formule, Grootius entendait s'en tenir à la *nature des choses*, conformément au rincipe fondamental des Lumières. On sait que la dite *Ecole* reprochait aux Pères de l'Eglise, et à leurs successeurs, d'en être restés, en choses morales à la suface des choses. Ostervald aussi. (Voir notre cchapitre VIII en *Ostervald l'Européen*).

On verra que le Neuchâtelois ne suivra pas, sur ce point, la suggestion de son *cher et honoré Père*. Une des originalités de la *doctrine* d'Oste-rvald fut ainsi méconnue de Tronchin. Les *petits catéchismes* qui doublèrent celui de 1702 après 1736, à Genève, Lausanne et Bâle, suivirent le conseil de Tronchin.

Ostervald est du même avis, mais expose plus clairement son point de vue. Voir la conclusion de la première partie de son catéchisme de 1702. Dieu ffait grâce parce aux disciples de Christ, parce qu leurs meilleures œuvres resteront nécessairement toujours imparfaites. Cette position n' avait rien

Pourquoi le proposan Petitpierre n'est-il pas resté à Genève? Tronchin le croit innocent et, la jeune file qui l'accuse, une coquine, coupable. — Mr. Léger a été chargé d'es-crire aux Vallées, dans l'affaire de la jeune file à rapatrier. - Salutations. - En P.S. Mr. Iker n'est est considéré à Genève, comme à Neuchâtel, peu propre à servir l'Eglise.

Monsieur et très honoré frère,

J'ay eu beaucoup de déplaisir de me voir contraint de différer si longtems, à répondre aux dernières lettres dont vous m'avés honoré. Je me trouve d'ordinaire extraordinairement occupé dans le début de l'année. A cause du rang que je tiens dans nostre Compagnie et des charges qui s'y font. Il m'est survenu d'autres affaires imprévues, qui ont emporté mon tems.

Vous me demandiés si je pouvois faire tenir à mon fils, qui est à Paris, des exemplaires des Sources de la corruption, que Mr. Werenfels voudrait y envoyer. Quoy que la chaleur 'continue contre les livres, aussi bien que contre les personnes de notre religion, je crois quand mesme pouvoir faire passer à Paris les quatre exemplaires qu'il désire y envoyer. Un ami qui fait de grandes affaires, et qui a des patrons à la Cour, m'y a fait tenir heureusement le catéchisme de Daillé, sans que j'en sache la voye. Il me rendra le mesme office pour vostre livre. Ainsi vous n'avés qu'à me le faire remettre par quelque ami.

Il y a long tems qu'on nous avoit mandé de Berlin, que Mr. Ancillon vien droit icy au sujet du Temple qu'on y veut bastir. On auroit souhaité qu'on ne se fut pas adressé à nous, qui avons un pareil dessein, depuis que le peuple s'est multiplié par la retraite [arrivée] des Réfugiez, et que nous sommes chargés d'un grand nombre de leurs pauvres, et d'abord de ceux qui arrivent icy tous les jours.

Joint qu'on nous dit que ce bastiment de Berlin ne s'entreprend que pour une grande commodité et pour la magnificence. On ajoute qu'une ville ca -pitale d'un Royaune devroit pas chercher du secours ailleurs, pour une pareille dépense. Cependant si Mr. Ancillon vient, on le recevra avec honneur et, nous tascherons de faire tout ce qui se pourra pour le contenter selon nos forces. Je m'entretiendroi avec luy de la Réformation des Moeurs et de vos règlemens, pour le fortifier dans le bon dessein que vous lui avés inspiré. Je rechercheroi avec soin son amitié.

Je trouve que Messieurs vos Collègues ont raison de vouloir que vous fassiés imprimier vostre çatéchisme. Il ne peut rien sortir de vostre plume qui ne soit bon et édifiant.

d'original à cette époque. Elle avait déjà été défendue, dans l'Eglise de France, par le pasteur Allix de Charenton, avant 1685.

⁷ Se dit figuréent en chose morale des passions violentes, d'affection, de colère, de haines ardens.Le Fuetière

Puisque vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur l'ordre de vostre catéchisme, je vous diroi que j'en approuve le plan, mais quant à la morale, pour la mieux expliquer et ne la pas tirer par les cheveux, en expliquant le Décalogue. Je crois que vous pourriés expliquer le décalogue en peu de mots et dire ce qu'il contient naturellement. Puis parler, selon vostre second plan, des devoirs de la morale, indépendamment du Décalogue, en disant qu'outre ce que vous aves remarqué sur le Décalogue, l'Ecriture sainte nous fournit encore d'autres instructions, qui sont enveloppées dans le décalogue et expliquées ailleurs. Vous feriez ainsi un abrégé de la morale d'une manière distincte, et où vous ne répéteriés que très peu de choses.

Pour le soupçon de socinianisme, je ne le craindrois pas. Parce que je ne pense pas que nostre Seigneur ait ajouté des nouveaux commandements à ceux du Vieux Testament. Il me semble que tout est contenu dans l'abrégé de la Loi : tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur etc.. et ton prochain comme toi mesme. J'estime que la morale de l'évangile y est renfermée comme un arbre dans sa semence, comme les mystères de la foy dans les oracles du Vieux Testament. Ce n'est que clarté et obscurité d'étendre l'explication et la brièveté, qui en fait la différence. Ainsi je ne dis rien qui approche de Socin, au contraire je m'en éloigne et m'en tiens à nostre commune doctrine. Toute la différence consiste à voir des préceptes plus claires et des exemples plus touchans sous le Nouveau Testament, que sous l'Ancien. C'est là ma pensée. Je ne sçais si vous la trouverés bonne. Elle vous mettroit à couvert de tout reproche.

Mr. Petitpierre s'est embarrassé dans une affaire fascheuse pour s'estre retiré d'icy. Il est sûr qu'il auroit esté justifié sans peine. Je le pleins fort à cause de vos coutumes. Je n'ay jamais douté que la demoiselle ne soutint son accusation. Quand ces sortes de filles entreprennent une affaire, elles se résolvent à tout, plutost que de se dédire.

J'ay communiqué à nostre Compagnie ce que les Messsieurs de la Chambre de Charité, établie dans vostre ville, ont désiré touchant la fille de feu le Capitaine Robert. Ellle a donné ordre à Mr. Léger, qui s'est trouvé Mo-dérateur, d'en écrire aux Vallée. Comme il y a d'ailleurs des correspon dants, nous ne doutons pas qu'il en tire une réponse. Nous vous la ferons savoir, avec l'aide de Dieu.

J'ay encore pensé à l'ordre de vostre catéchisme. Vous pourries peut estre marquer que vous renvoyés l'explication du décalogue au traité des de voirs de la morale, et là vous expliqueriés le décalogue et toutes les autres questions qui n'y sont pas contenues. Vous sentirés mieux vous-mesme qu'un autre, le tour le meilleur que vous pourrés prendre.

⁸ Tronchin n'ignore pas que c'est sur la christologie, franchement *adoptianisme* de Socin que porte l'accusation. Les théologiens de Berne soupçonnaient Ostervald de lacette même hérésie.

Je suis bien aise que le Roy d'Angleterre ait authorisé les Sociétez. Elles en feront plus de fruit. Quant au scandale que prennent quelques uns de la nécessité des bonnes oeuvres preschée par les livres de la Société, il faut : d'un coté toujours aller son chemin, comme si personne n'y trouvoit rien à redire, et de l'autre, tascher de les désabuser de l'opinion où ils sont que cette pensée fasse du tort à la mort de Jésus-Christ. Je crois de pouvoir démontrer que la foy et les bonnes oeuvres sont d'une nécessité absolue pour obtenir le pardon des péchés et la vie éternelle, et que, cependant, que la mort du Christ est le fondement du salut. Que, sans elle, il n'y aurait ny foy ny bonnes oeuvres. Qu'elle ne sauveroyent pas, quand mesme un homme aurait celle-là et celles-ci. Mais c'est l'effet de un mauvais raisonnement des Anciens à cet égard-là.

Je n'ay point encore appris, sinon par vous, qu'on m'ait nommé dans la Société. Je verroi s'il m'en viendroit quelque lettre.

Je vous prie de faire mes très humbles baisemains à Messieurs vos Collègues. Je suis inviolablement,

Monsieur et très honoré frère, vostre très humble et très obéissant serviteur signée : Tronchin

J'ay ordre de nostre Compagnie de vous escrire une lettre touchant Mr. Iker, qu'on ne juge pas propre à servir une Eglise. Je le feroi, s'il plait à Dieu, mardi prochain.

-Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 8 février 1702

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol.51 p.199 Inventaire. Les exemplaires du tractatus envoyés à Paris sont pris de l'édition de Neuchâtel. Ceux des éditions d'Amsterdam sont épuisés. Les comportements scandaleux du proposan Petitpierre l'ont fait interdire de communion et suspendre de sa fonction de proposant. Il a décidé à changer de vocation : Il a pris l'épée. Les genevois sont convaincus, eux aussi, de l'incapacité d'Iker d'être ministre. En suite des remarques de Tronchin sur la manière d'aborder la morale, Ostervald va revoir le plan de son catéchisme. Il enverra prochainement à Grève, les premiers cahiers pour leur impresion. L'affaire Petitperre fait jaser (à Genève ?). Cce qui incite la Compagnie de Neuchâtel à en faire connaître le détail à Tronchin. Un volumineux PS revient sur les raisons de l'envoi à Paris de quelques exemplaires du tractatus, et dit la satisfaction de Mr. Ancillon d'avoir passé quelques jours à Genève. Il s'est étonné des déformations sur l'affaire Petitipierre qu'il y entendit.

Monsieur et très honoré Père,

Puisque vous voulés bien faire tenir ces exemplaires de mon ouvrage à Paris, je prens la liberté de vous les envoyer. Je profite de la commodité qui se présente pour cela. Je n'aurois pas eu la pensée d'envoyer ce livre à Paris, si Mr. Werenfels ne m'avoit sollicité à le faire. J'aurois souhaité avoir icy des exemplaires de l'édition de Hollande, mais on n'en trouve

ŋ

que de l'édition de Neufchastel. J'ay été obligé de prendre de cette dernière. Vous me feres bien la grâce, Monsieur, si en envoyant ces livres à Mr. vostre Fils, de luy faire mes compliments.

Mr. Petitpierre a quitté la théologie et pris l'épée. Son affaire n'est point terminée encore. Le Consistoire l'a suspendu de la communion. La Classe n'a pu se dispenser, voyant qi'il estoit accusé dans toutes les formes, de luy interdire toutes les fonctions de proposan, jusqu'à ce qu'il se fut justifié à contentement. C'est sur cela qu'il a pris l'épée. Nos ordres et l'édfication publique ne pouvoient pas nous permettre d'en user autrement. Surtout puis que nous avons des exemples de ministres envers qui nous avons usé de mesme, quoy qu'ils ne fussent pas accusez par un serment fait sur le petit lit,⁹ mais seulement par des filles enceintes. Cette affaire est très embarrassante d'une part, et d'autre part, il y a de très fortes présomptions. Mais ce qu'il y a de mauvais et de tout à fait blasmable en Mr. Petitpiere, j'ose vous le dire, Monsieur, en confidence, c'est la manière dont il s'est conduit. Car, au lieu de paroistre mortifié et sage, depuis cette accusation, il ne fait qu'en rire. Ses manières ont été si hardies et si hautaines en consistoire et dans le public, que tout le monde en a es -té scandalisé. Dans l'Eglise mesme, et pendant la comunion, on l'a vu rire et provoquer les autres. Il osa mesme communier le propre jour où on luy donna l'enfant. Depuis la résolution de nostre Compagnie, il nous a si fort maltraité, et il a parlé à Mr. le Doyen avec tant d'insolence, qu'aujourd'hui il n'y a plus personne qui ne le condamne, et ne nous bénisse de ce que nous avons fait. Et certes, si nous eussions fait défaut à cette occasion, nous n'aurions pas osé parler dans d'autres rencontres, ni procéder contre les scandaleux. Je suis bien fasché de tout ceci, sur tout à cause de Mr. le Chancelier, que j'aime et que j'honore. J'ay mesme du déplaisir à vous faire ce détail. Mais on m'a obligé de le faire, parce que l'on soouhaite, Monsieur, que vous soyés informé de cette affaire, ce qui paroit d'autant plus nécessaire, que nous apprenons que l'on débite bien des choses dans le voisinage, qui pourroient donner des impressions désavantageuses de nostre conduite.

Pour ce qui est de Mr.Iker, ce que vous prenés la peine de me marquer, nous a fort réjouis. Nous attendons vostre lettre avec impatience.

Je ne saurois assez vous remercier, Monsieur, des bons avis qu'il vous plait de me donner touchant mon catéchisme. Je vais en reformer le plan. Ensuite j'aurois l'honneur de vous en envoyer quelques cahiers.

Pardonnés-moy, Monsieur, si je vous importune si souvent. Je prie Dieu tous les jours qu'il vous conserve et affermisse vostre santé. Mes collè -

⁹ Lit où accouchaient les femmes illégitimementenceintes. Au moment des douleurs de l'enfantement un représentant de l'appareil judiciaire de la Principauté leur demandait de nommer le nom du père de l'enfant.

gues font les mesmes voeux avec bien de l'ardeur, et ils vous saluent avec bien du respect. Je suis toujours avec une profonde vénération,

Monsieur et très honoré Père,

vostre très humble et très obéissant serviteur, signée : J.F.Ostervald

Permettés-moy, Monsieur, de répondre icy à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 22 du courant. Je ne saurois vous dire quel usage Mr. vostre fils doit faire des livres que vous voulés prendre la peine de luy envoyer. Mr Werenfels me marqua qu'il avoit parlé de mon ouvrage à Paris, et qu'il souhaiteroit que l'on en envoyast quelques exemplaires à Mr. vostre fils. Ainsi il en fera l'usage qu'il en trouvera à propos. Je n'aurais pas eu la pensée d'envoyer ce livre-à-Paris, si Mr.Werenfels ne m' y avoit sollicité. J'ay reçu depuis deux jours une lettre imprimée dont il est l'autheur De jure in conscientia ab homine non usurpando. Cette pièce est très belle et tout-à-fait digne de son autheur. Il y a pourtant quel- ques endroits sur lesquels j'ay quelques scrupules. Si je croyois que cette lettre n'eut pas été vüe à Genève, je vous l'envoyeroi dans quelques jours avec quelques cahiers de mon catéchisme. Nous avons vu icy Mr. Ancillon. Il y a passé trois jours, et il y a presché pour moy. Il nous parroist extrêmement satisfait de l'accueille qu'on luy a fait à Genève. Il ne pouvoit se lasser de parler des gens de mérite qui y sont. Il a augmenté en moy la forte passion que j'ay d'y aller le plus tost que je pourroi. Il me dit que l'on trouvoit à Genève que nus avions pous sé les choses un peu loin à l'égard de Mr. Peitipierre. Ainsi, Monsieur, ce que vus me dites là-dessus m'a consolé. Mr. Ancillon nous dit que l'on pu -blioit à Genève, que nous avions exclu ce jeune homme du Ministère, que nous luy avions défendu d'occuper la place des Proposans et d'en por -ter l'habit. Mais il n'est rien de tout cela, au contraire. Mr le Doyen luy a dit qu'il pouvait prendre et la place et l'habit des proposans. Tout ce que nous avons fait est de luy dire qu'il ne pourroit faire aucune fonction de proposan, jus qu'à ce qu'il fut justifié. Là-dessus il prit l'épée, après avoir parlé avec assez d'insolence, en quoy il a fait paroitre ce que bien des gens jugeoient qu'il n'avoit point de véritable inclination pour le Ministère.10

Mes Collègues vous asseurent, Monsieur, de leurs respects, et font, avec moy, des voeux continuels pour vostre conservation.

¹⁰ Ce P.S. est une feuille volante (ni datée, ni signée). Elle fut placée dans le volume 51 des Archives Trouchin après la lettre du 25 mars 1702. Comme e les sujets abordés sont ceux de cette lettre-ci, nus l'avons présentée icy. L'affaire Petitpierre a fait jaser à Genève parce fils du Chancelier de la Principauté de Neuchâtel, le jeune homme était favorablement connu à Genève comme étudiant et proposant. La première réaction de Tronchin donne le ton. Apprenant l'affaireil chargea la fille enceinte : c'est une oquine A ses yeux, son ex-étudiant Petitpierre était innocent, nécessairement.

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 25 mars 1702 Original autographe - BPU Genève - Achives Tronchin, vol. 51 p. 203 Inventaire: La Vénérable Classe de Neuchâtel remercie le professeur Tronchin pour son appui et ses conseils. Elle précise que le fuit de ce commerce fraternel se découvre dans la sextureté et l'édification de nos troupeaux. - Ostervald pense à conseiller à Mr. Iker de changer de vocation, mais pense le faire en privé, pour éviter tout esclandre. (La raison de cette lettre, écrite au lendemain de l'affaire Petitpierre, nouséchappe)

Monsieur et très honoré Père,

Je me suis donné l'honneur de répondre plus tost à la lettre que vous avés pris la peine de m'escrire, il y a déjà quelque tems au sujet du Sieur Iker. J'avois attendu que nostre Compagnie se fut assemblée pour luy en faire part. J'ay receu ordre, Monsieur, de vous remercier, et Messieurs de vostre Vénérable Compagnie, de l'avis qu'il vous a plu de nous donner. Nous regardons cette démarche comme un effet de vostre zèle. Aussi bien que des égards que vous voulés bien avoir pour la prière que nous vous avons faite de nous informer de tout ce qui peut regarder les jeunes de ce païs qui étudient dans vostre Académie.

Nous vous supplions très humblement d'en user de mesme à l'avenir. C' est une des plus grandes faveurs que vous puissiés nous accorder. Cet-te communication, qui sera d'autant plus agréable qu'elle servira à entretenir entre vous et nous cette sainte union et cette correspondance fraternelle qu'il y a toujours eu entre nos Eglises. Elle peut produire des fruits avantageux pour nostre seureté " et pour l'édification de nos troupeaux.

Du reste on a ménagé l'honneur de Mr. Iker autant quu'on a pu. Je suis chargé de luy faire connnoistre en secret les sentimens de nostre Compagnie éet de luy conseiller de se retirer de luy-mesme et sans bruit. Sa maladie m'a empesché de luy parler jusqu'à présent.

Je vous prie, Monsieur, de trouver bon, qu'en m'acquittant de la commission (que Mr .le Doyen m'a demandé de la part de nostre Compagnie) j' asseure vostre Vénérable Assemblée de mes très humbles respects, et que je me recommande à l'honneur de vos bonnes grâces.

Je suis, avec une profonde soumission,

Monsieur et très honoré Père, vostre très humble et très obéissant serviteur signée : J.F. Ostervald

- Lettre de J.F. Ostervald à L.Tronnchin, du 18 avril 1702 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p...

¹¹ Le Furetière : repos, tranquillité/ quies, tranquilitas. Le Dictionnaire précise : quelques uns écrivent sûreté. Ostervald non.

Inventaire. Mr. Chaillet, se rendant à Genève, portera à Tronchin les premiers cahiers du Catéchisme our lecture critique, par ses amis de Genève..- Prière à Ms. Tronchin, Jallabert et Turrettin, et de marquer, lecture faite, leur sentiment sur la méthode d'exposition etl'ampleur du manuel. Lui dire s'il faut l'adresser aux adultes ou aux commençants? S'il faut finvisager la rédaction d'un abrégé? Comment traiter de la morale? Mr. Tronchin peut-il lui signaler les développements trop lourds?- Ce dernier vient d'estre reçu membre de l'Illlustre Socité de Llondres.- L'évêque de Worcester devrai faire parvenir à Ostervald la liste des corrections de la liturgie anglicane de 1661, établie par la commission nommée à l'accession au trône Guillaume d' Orange. 12- L'Antistes de Zurich a signé la le refus des cantons protestants de Suisse à l'offre (par la SPCK) d'entrer en correspondance avec l'Eglise anglicane. Ostervald de s'interroger: l'Antistes répond-t-il aussi au nom des Eglises de Genève, d'opinion contraire?

Monsieur et très honoré Père,

Mr.Chaillet allant à Genève, je l'ay prié de se charger de ce paquet que je prens la liberté de vous adresser, vous priant d'avoir bien la bonté de lire ces cahiers de mon catéchisme, et de m'en dire vostre pensée. J'ay prié Mr. Jallabert de les lire quand vous les aurés vus, et de les faire voir à Mr. Turrettin. Il faut que je vous avoüe, Monsieur, que je n'ay pas encore repassé sur cet ouvrage, ce qui fait qu'il y a plusieurs inexactitudes. J'ay si peu de tems à moy qu'à peine puis-je relire une chose deux fois. Il faudra pourtant corriger ce catéchisme, si je me détermine pour l'impression. J'attens pour m'y déterminer vostre jugement et celuy de toute nostre Compagnie. Ce qui m'a causé le plus d'embarras ça esté : d'un costé la méthode, 13 et de l'autre l'inconvénient de faire un ouvrage trop long et trop chargé. Ainsi j'ose vous prier, Monsieur, de me dire vostre sentimen sur l'un et sur l'autre chef. Mr. Chaillet a fait quelques réflexions sur ma méthode. J'ay eu des raisons de le suivre. Mais je la changerois, si on trouve qu'elle ne soit pas bonne. L'article des Devoirs envers Dieu, est ce -lui pararoit le plus éloigné de la méthode ordinaire. Vous en verrés le plan dans un des cahiers que je vous envoye. Monsieur, et de tout le reste du catéchisme. A l'égard de l'étendue et de l'abondance de matière, mes

¹² Voir le chapitre XII d'Ostervald l'Européen : Les révisions de la liturgie neuchâteloise.

¹³Le Furetière: méthode: règle, art de disposer las choses d'une man-ière qu'on les puisse faire comprendre avec plus de facilité; soit pour démontrer la vérité quand nus l'ignorons, soit pour la prouver aux autres. Cette définition sent son Descartes; La méhode d'Ostervald. a fait de son catéchisme un chef d'œuvre. d'époque. Il fut immité en Angleterre, aux Pays-Bas, voire à Berlin. Les critiques (des 19° et 20° siècles) semblent avoir ignoré ce détail. Il leur suffit, pour ldévaloriser le manuel d'Ostervald, d'affirmer que le plan en était identique à celui du Catéchisme de Calvin (R.Grétillat). Comme s'il en avait pu être autre-ment, à Neuchâteel eet Genèv e! Il ne faut pas confondre plan d'ex-position et méthode d'explication (toujours contemporaine nécessai-rement). Chez Ostervald lexplication se double d'ue inerprétation protestante siècle des Lumières

collègues et diverses personnes m'ont sollicité d'entrer dans un détail un peu exact sur la Morale, parce que, m'ont-ils dit, nous n'avons rien d'exact là-dessus dans les catéchismes ordinaires. J'ay objecté que des jeunes ne sauroient se mettre dans l'esprit un catéchisme qui aura bien 250 pages *octavo*. Mais on m'a dit à cela, parce que ce catéchisme ne servira pas pour ceux qui commencent, qu'il pourra servir aux adultes, et qu'il ne sera pas nécessaire de le faire apprendre par cœur, "mais qu'il suffira de l'expliquer, et que je devrois en faire un plus petit pour les enfants qui commencent. Toutes ces raisons n'empeschent pas que je trouve cet ouvrage trop chargé, et que je crains que cela n'engendre de la confusion et de l'obscurité. Je prens la liberté, Monsieur, de vous communiquer mes pensées, espérant que vous aurés la charité de me faire part des vostres, et de me donner vos avis. Si, en lisant les cahiers vous trouvés des endroits que l'on put retrancher, je vous supplie de donner un coup de plume en marge.

Je ne sais si je ne suis pas trop long sur les preuves de la vérité de la religion ¹⁵ et de la vérité des Escriture, ¹⁶ et si tout ce que j'en dis est bien propre pour le peuple. ¹⁷

J'écrivis il y a trois mois à Londres, Monsieur, que vous n'aviés point d'avis que vus eussiez été élu membre de la Société. Voici ce que le chapelain de Mr. l'Evesque de Worcestre me dit là-dessus. A l'égard de ce que vous me dites sur les liturgies et Mr. Tronchin, Mylord, ayant à diner chez luy un membre du Parlement, il jugea à propos que je luy communiquase vostre lettre, et surtout ce qui regarde Mr. Tronchin, à qui ce Monsieur avoit écrit deux fois par ordre de la Société, comme il me l'assura e-core à cette occasion. C'est Mr. Nevil, et c'est le mesme qui avoit fait connoissance avec cet illustre professeur. Il fut d'avis avec Mylord qu'ill falloit communiquer vostre lettre à la Société.

Peut estre, Monsieur, que vous aurés receu quelque lettre à présent. En tous cas, je ne doute pas que vous n'en ayés une au premier jour. Au reste, on est toujours très bien disposé à Londres en nostre faveur. Mr. de Worcestre me fait asseurer que partout où nous aurons besoin de luy, il se fera un plaisir de s'employer pour nous. J'auroi par luy les corrections que l'on vouloit faire à la liturgie anglicane. Au moins on me le fait es-

¹⁴ C'est pourtant ce qui va se passer. Dans un second temps, Ostervald marquera d'un astérisque les passages à savoir par cœur. A partir des années 1735, Genève et Bâle présenteront à leurs cartéchumènes, au choix, un catéchisme simplifié en même temps que celui d'Ostervald,. Voir l'étude de cette mu-tation dans notre *Ostervald l'Européen*, chapitres IV, et pour le catéchisme au rabais de de Pierre Roques de Bâle, le ch. XXI.

¹⁵ Sous-entendu :naturelle, propre à la religio originalis et universalis. Bientôt Leibniz demandera à J.A.Turrettin de tenter un inventaire de ce qui en a survécudans nos traditions, à la grande satisfaction d'Ostervald

¹⁶ Cette vérité relève de deux registres : historique et de densité éthique.

¹⁷ Au chap. XIX d'*Ostervald l'Européen* on trouvera, présentée côte à côte, la manière *populaire* et celle, *philosophique*, d'Ostervald d'exposer les Ecritures.

pérer. L'Antistes de Zurich a enfin répondu au nom des Eglises de Suisse, à la lettre de la Société, après plusieurs mois d'attente. On ne nous a point compris dans cette réponse, pour une raison de point d'hommeur Je ne sais si l'Eglise de Genève a été négligée.

Mes Collègues vous asseurent, Monsieur, de leurs très humbles respects. Nous demandons à Dieu vostre conservation par des prières ardentes, et je suis, en mon particulier, avec une profonde soumission,

> Monsieur et très honoré Père, vostre très humble et très obéissant serviteur signée :J.F.Ostervald.

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 10 mai 1702

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol 51 p.209 Inventaire. Salutations et remerciements.- Le catéchisme ira incessamment à l'impression.- La Compagnie des pasteurs de Neuchâtel a décidé de placer une Approbation à la tête du nouveau manuel, et d'en prescrire l'usage aux Eglises de ce pays.- Ostervald lance une nouvelle innovation : des prières publiques, le samedi soir (Sur le modèle des Evening Prayers de l'Eglise anglicane.- Critique de la liturgie réformée des Farel et Calvin.- Principes de la nouvelle liturgie des prières du samedi soir.- Avis de D. Ancillon sur ce sujet.- Ostervald doit recevoir, avant la fin de la semaine prochaine l'opinion de Tronchin sur le txte de cette nouvelle forme de culte.- Cette innovation ne pourra pas être taxée de changement. En P.S. Ostervald prie Tronchin de faire voir cet essai (copie annexée à cette lettre) à Ms. Jallabert et Turrettin.

Monsieur et très honoré Père,

J'ay été bien aise d'apprendre par Mr. Chaillet que vous jouissés d'une bonne santé et que vous preschés avec bien de la vigueur et de la force. Dieu veuille vous conserver longtems dans cet état, pour le bien des Eglises et nostre consolation. Je vous remercie très humblement de la pei-ne ne que vous vous estes donnée de lire mes Cahiers, et d'y faire quel-ques remarques. J'en profiteroi et je souhaiteroi de pouvoir vous communiquer le reste, mais je me vois obligé de revoir ce Catéchisme pour le donner à l'imprimeur. Nostre Compagnie l'ayant fait examiner, a ordonné, dans l'Assemblée générale de ce mois, qu'on mettroit son Approbation à la tête de cet ouvrage. Elle a mesme arresté qu'on s'en serviroit pour l'instruction des Catéchumènes et des Eglises de ce pays.

Je me donne l'honneur de vous écrire aujourd'hui au nom de mes Collègues, pour vous faire part d'un dessein dont nus avons fait l'ouverture depuis peu, et que nous sommes sur le point d'exécuter. C'est d'establir une Prière ou plutost une forme de culte publlic, tous les samedis au soir. Je vous envoye le projet que nous avons fait. Je vous supplie de l'examiner et de me faire savoir ce que vous en pensés. S'il estoit possible que nous eussions vostre avis sur la fin de la semaine prochaine, nous vous en aurions, Monsieur, une grande obligation.

Nostre but a esté d'estabblir une manière de dévotion et de culte qui fut plus édifiant que nos prières ordinaires et qui eut plus de rapport à ce qui se faisoit autrefois, et qui se pratique encore dans plusieurs Eglises protestantes. Nous avons remarqué que la lecture de la longue prière [de Cal-vin] n'est nullement propre pour l'édification. Il nous a semblé d'ailleurs qu'il manque à nostre culte des choses essentielles, comme des actes d'adoration, la lecture [des Escritures] et quelques autres. Enfin il nous a paru que le culte public doit estre un peu diversifié, et qu'il est bon de faire des pauses en certains endroits, et de prier à diverses reprises. Une prière longue et suivie est un obstacle à l'attention. Nous n'avons pas voulu nous inférer à composer nous-mesmes des prières et des formulaires. Nous avons jeté les yeux sur ceux qui sont en usage depuis long tems dans l'Eglise. Nous nous sommes particulièrement servis de la liturgie de Zurich et de celle d'Angleterre. La confession des péchez et la prière du samedi sont tirées de la liturgie de Zurich.

Nous avons fait entrer dans nostre projet les quatre actes principaux qui doivent accompagner le service divin, ou pluost qui en font l'essence. A sçavoir : la Confession des péchez, l'adoration et la louange, la lecture et les Prières. Nous souhaiterions fort d'introduire la coutume de faire répondre Amen au peuple, à la fin de chaque prière. Cela est établi par les Apostres, et a toujours été pratiqué dans l'Eglise primitive. Cela sert à réveiller l'attention et à apprendre au peuple qu'il doit tenir sa partie dans le service divin. Mais on trouvera cela peut être étrange, et nous ne?.., à moins que vous nous le conseillés. Pour le Gloire soit au Père, au Fils etc.. nous le dirons sans difficultés. C'est bien le moins qu'on puisse faire pour suppléer au défaut d'hymnes chrétiens.

Je n'ay pas écrit tout du long les prières qui sont dans la liturgie anglaise, parce que vous avés cette liturgie à Genève, où elle est imprimée. Lorsque Mr. Ancillon passa icy, il nous dit que bien des gens convenoient que nostre forme de culte devoit estre changée, ¹⁹ et que, pour ne pas multiplier les liturgies, le meilleur étoit de se conformer pour l'esseentiel à celle de l'Eglise anglicane.²⁰

Je vous demande pardon, Monsieur, si je vous donne la peine d'examiner tout cecy. Mes Collègues, qui vous asseurent de leurs respects, et moy, ne feront jamais rien sans vous demander vostre conseil. Nous en marche

¹⁸ Ostervald passe sous silence un des points majeurs de cette liturgie : elle supprime le sermon, pièce capitale et centrale du culte réformé. On appellera bientôt le service divin du samedi soir : un culte *non prêché*. Ostervald visait-il à faire taire les sermons de scholastique protestante ? Nous le croyons.

¹⁹ C'est ainsi que naquit le service divin, qui allait bientôt remplacer le culte/sermon, réformé, instauré par Farel et Calvin. Au chapitre XIII d'Ostervald l'Européen, on lira comment les prières du samedi soir furent promues culte public, et célébré tous les jours de la semaine, à la demande du Magistrat et du peuple de Neuchâtel.

²⁰ A la même époque, le Roi de Prusse hésitait entre la liturgie anglicane et celled'Ostervald. En 1706 il se décida pour l'anglicane. Pour instaurer une Eglise Unie où fraterrniseraient Luthériens et Réformés.

-rons plus hardiment, quand nous serons authorisez par vostre consente-

Au reste, nous ne touchons rien aux autres prières, excepté le samedi au soir. Tout se fera à l'ordinaire. Mais comme on ne faisoit absolument point de prières ce jour là, ce nouvel établissement ne sera pas regardé comme un changement ²²

Je suis avec un profond respect, Monsieur et très honoré Père vostre très humble et très obéissant serviteur signée: J.F.Ostervald.

Je vous en supplie, Monsieur, que Ms. Jallabert et Turrettin voyent nostre projet, et les d'autres personnes, si vous le jugés à propos. Je n'escris pas pour aujourd'hui à Mr. Jallabert.

Feuilles annexées.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Projet pour les prières du samedi soir.

- Notre aide etc...
- Puisque nous sommes icy assemblés pour adorer Dieu, pour annoncer ses louanges, pour Luy rendre grâces de ses bienfaits, pour écouter sa Pa -role, et pour luy demander les choses nécessaires, tant à nos corps qu'à nos âmes, prions-le qu'il veuille recevoir le service que nos venons luy rendre, comme un sacrifice qui luy soit agréable, par Jésus Christ. Amen.

Quattre actes du service divin :

I. La Confession des péchez

Pour cet effet, que chacun de vous tous qui êtes icy présens se prosterne devant le Seigneur pour luy faire la confession de ses péchez, disant avec moy, d'un cœur pur et humilié : (icy le peuple se mettra à genoux)

La confession des péchez de la liturgie angloisse se lit p.5.

En voicy une autre, plus courte, c'est celle de l'Eglise de Zurich et de plusieurs Eglises allemandes luthériennes et calviniennes.

Moy, pauvre pécheur, confesse devant toi, mon Dieu et mon Créateur, que j'ay péché par mes pensées, par mes paroles et par mes actions, com-

²¹ Pourquoi cette servilité ? Pour entraîner Genève, (par Tronchin inter posé), et ne pas faire cavalier seul ?

Ostervald, dont on loua toujours l'extrême prudence, veut éviter qu'on ne le soupçonne dur changer la religion héritée des Réformateurs. Au vrai, il ne veut pas *changer* mais conduire une *totale Réformation* à son achèvement.

me tu le sais très bien, o Dieu Eternel. Mais je te prie de tout mon cœur de m'accorder, à moy, et à tous les pauvres pécheurs, une véritable connaissance de mes péchez, un déplaisir sincère de les avoir commis, et un constant amendement de vie, par Jésus Christ, Amen.

Ensuite le ministre ajoutera :

Le Dieu Tout puissant qui est le Père de nostre Seigneur Jésus Christ, pardonne à tous ceus qui se repentent véritablement, et qui se convertissent à luy, Amen.

On pourroit faire icy chanter un verset d'un des Pseaumes pénitentiaux, mais cela prolongera peut être trop.

II° acte: <u>l'adoration et la louange</u>.

Le ministre continuera:

Adorons Dieu,

Venés prosternons-nous, inclinons-nous, agenouillons-nous devant l' Eternel, car l'Eternel est Dieu, c'est luy qui nous a faits etc..

O Dieu nous t'adorons comme nostre Dieu, nostre Créateur et le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ.

Nous nous humilions devant Toy, et nous reconnaissons ton infinie Majesté.

Les Anges t'adorent, et toute l'armée des Cieux se prosterne devant Toy,
diant continuellement : saint, saint, saint etc.. Reçois les louanges que
nous te rendons sur la terre, nous pauvres mortels, misérables pécheurs,
qui sommes tes créatures et tes enfans par ta grâce.

Louons le Seigneur, nostre Dieu!

Seigneur ouvre nos lèvres, et nostre bouche annoncera ta louange.

Icy tout le peuple estant debout chantera le samedi au soir le premier ver- set du Ps.92. On lira ensuite ce pseaume en prose. A la fin le Ministre dira :

Gloire soit au Père, au Fils et au Saint Esprit, comme il estoit au commen -cement, comme il est maintenant, comme il sera éternellement, Amen.

IIIº acte: La lecture.

Ensuite on lira un chapitre ou environ, et le peuple sera assis. A la fin de la lecture on dira les articles de la foy chresétienne, ou : Je crois en Dieu etc...

IV° acte: La prière

Le Ministre dira :

Prions Dieu,

Seigneur aie pitié de nous Seigneur, exauce nos prières et que nostre requeste parvienne jusqu'à toy : Notre Père qui es aux cieux etc...

On chantera le premier verset du Ps. 67°. Après cela le Ministre dira : O Seigneur fais luire sur nous ta miséricorde, et nous accorde ton salut. Seigneur délivre ton peuple et bénis ton héritage. O Dieu crée en nous des coeurs nets, eet ne nous oste pas l'esprit de ta sainteté.

Om récitera ensuite deux collectes ou prières, qui sont dans la liturgie angloise p.39. Il dira après cela :

Prions pour les autorités supérieures.

O seigneur etc... Voyez la mesme p.39 en y changeant quelque chose.[les allusions aux autorités supérieures britanniques?]

Prions pour les pasteurs et pour le peuple. Voyez au memse endroit p.41, en y faisant aussi quelques changements.

Prions pour tous les hommes et pour l'Eglise universelle. Voyez la mesme p.41 Ces deux prières nous paraissent si belles, que nous croyons qu'il faut s'en servir.

Rendons grâces à Dieu pour tous ses biensfaits p.42. Ensuite on ajoutera la prière suivante traduite et abrégée de la liturgie de Zurich.

Prière d préparation pour le samedi au soir:

O Seigneur tout puissant, nous te louons et nous te remercions, de cœur et de bouche, pour tous les bienfaits que tu nous as accordés pendant tout le tems de nostre vie, et pendant cette semaine qui s'en va finir. Nous te prions aussi de nous pardonner gratuitement tous les péchez que nous avons commis, et de nus accorder ta grâce, afin que nous employons la semaine suivante et toute nostre vie à la gloire de ton saint Nom, à l'édification de nos prochains, et à l'avancement de nostre salut.

Et puisque ce doit être demain le jour du repos (qui est consacré à ton service) assiste nous Seigneur, en sorte que nous ne délaissions pas nostre assemblée mutuelle, mais qu'avec un zèle ardent et sincère, nous paroisions dans ta Maison pour te rendre publiquement (avec les autres membres de l'Eglise créhrestienne) le culte que nous te devons.

Prépare nos coeurs o Dieu, afin qu'ils soient des vaisseaux de ta gloire et des Temples purifiés du Saint Esprit. Fais nous la grâce, qu'en ce jour du dimanche, nous ne nous abstenions pas seulement des occupations temporelles, mais que nous le sanctifiions par la pratique de la piété, par des prières ardentes, par l'ouïe, la lecture et la méditation sérieuse de ta divine Parole, par un usage légitime des sacremens, et par les oeuvres de la chrité chrétienne.

Donne ta grâce aux Ministres de ta Parole, afin qu'ils s'acquittent avec soin et fidélité de leur charge, et répans ta bénédiction sur leur travail.

Enfin Seigneur, que toute nostre vie ne soit autre chose qu'une préparation au repos éternel que tu nous a promis et que tu nous réserves dans le ciel, par Jésus-Christ, Amen.

On finira par la prière de St. Chrysostome p.73 de la liturgie anlgoise et par la bénédiction : 2 Cor. XII,18.

- Lettre de L.Tronchin à J.F. Ostervald, du 19 mai 1702

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.213 Inventaire: Tronchin est encchanté par la liturgie des Prières du samedi soir de Neuchâtel, mais en craint la longueur.- Il pense qu'il faut compter un ou deux ans pour introduire le répons collectif: *Amen*. Surtout dans les Eglises à assistance nombreuse. Il admire le dynamisme d'Ostervald, mais craint de lui voir épuiser ses forces. Tronchin ne désespère pas de voir l'exemple de Neuchâtel déteindre sur Genève.- Salutations.

Monsieur et très honoré frère,

J'ay veu avec un extrême plaisir le projet que vous avés fait pour le service divin du samedi, dans vostre Eglise. Je vous remercie de l'honneur que vous m'avés fait de me le communiquer. Messieurs Léger, Turrettin (professeur en histoire) et Jallabert l'approuvent entièrement. Je ne l'approuve pas seulement, mais je le loue extrêmement. Il me paroit très propre à exciter la dévotion. La seule chose que vous devés considérer, c'est la longueur de la dévotion. Vous pourriez faire un essai en parti- culier avec deux ou trois pasteurs, faire le service tout entier, voir com- bien il comportera de tems, puis régler toutes choses selon la portée de l'esprit du commun peuple, car au reste, je présume, qu'on en sera très content, et vostre exemple pourra servir à en faire autant parmi nous et d'autres Eglises, pour l'Amen que le peuple pourroit dire. Après que vos- tre projet aura esté receu et observé pendant un an ou deux, vous pourrés envenir insensiblement à faire prononcer au peuple Amen. La seule difficulté que j'y trouve, est pour les Eglises nombreuses. Il y auroit peut estre de la confusion à entendre une grande assemblée prononcer Amen, les uns plus tost, les autres plus tard, et sur des tons différents. Mais l'expérience des Eglises moindres servira à voir ce qu'on aura lieu de croire qui arrivera dans les grandes asssemblées.

Quoy qu'il en soit, je bénis Dieu qui vous a donné tant de lumières et un saint zèle infatigable pour l'édification des Eglises chestiennes. Je le prie, de tout mon cœur, qu'il vous fortifie la santé et qu'il vous fasse parvenir à une heureuse et longue vieillesse pour l'édification de son Eglise, et pour le bonheur de vostre famille. Vous me permettrés bien de vous conjurer à vous ménager, à ne pas vous appliquer au tavail au-delà des forces de vostre corps. Je suis persuadé que vous ne travaillés pas, comme d'autres font, pour acquérir de la réputation, et que ce n'est que par un vrai zèle de

Dieu. Cependant, je ne crois pas qu'on doive se fatiguer jusqu'à se détruire la santé et abréger sa vie, quand ce n'est pas pour des choses absolument nécessaires, ou de la dernière importance. Il vaut mieux aller lentement et servir plusieurs année, quand la présence seule est utile. Vous estes dans ce cas là. Prenés donc garde, je vous supplie, n'abusés pas de vos forces par un excès de travail. Je m'estens peut estre trop là dessus, mais le désir de vous conserver à vostre famille, à vostre Eglise et à tous les gens de bien, me fait passer pardessus toute autre considération. Je vous supplie d'asseurer Messieurs vos collègues de la reconnaissance que j'ay de leur souvenir et de mes respects. Je suis et je seroi toute ma vie,

Monsieur et très honoré frère, vostre très humble et très obéissant serviteur signée: Tronchin

Mr.Turrettini (professeur en histoire ecclésiastique) qui est Recteur, fit une harangue lundi dernier aux promotions sur le Roy Guillaume III [Guillaume d'Orange], qui est une pièce d'une éloquence achevée. Je crois qu'elle 's'imprimera icy ou en Angleterre ou en Hollande.

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 30 may 1702

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.215 à Tronchin pour ses comseils.- Nouvelles de la première Inventaire : Merci célébration tides Prières du samedi soir.-Mr. Berger de Lausanne l'appprécie.-Verenfels a publié son traité de Logomachia .Il demande à Ostervald d'estre atentif au vocabulaire mis en oeuvre dans le nouveau Catéchisme. Comme de distinguer entre l'innocence (native) d'Adam et son statut de juste.- Les adversaires d'Ostervald sont des esprits soupçonneux- Deux lettres de Londres : Mlle Chamier fait saluer Mr. Tron -chin; le Sieur Masson rend compte des bouleversements opérés par la Reine Anne au sein de l'épiscopat, au lendemain du décès de Guillaume d'Orange. Elle a démis de leurs responnabilités : l'archevêque de Cantorbéry W.Wake, et les 4 évêques chargés de la révision de la liturgie de 1661 (dont les évêques de Worcester et de Salisbury). Elle les a remplaçés par des évêques rigides (orthodoxes et conservateurs). Ostervald a répondu au Sieur Masson, qu'ces mutatioons l'inquiétaient fort, qu'elles seront mal vues des membres des Eglises protestantes d'en-de ça les mers, parce qu'elles sont en contradiction avec les desseins proclamées par l'Illustre Société de Londres.- Mais voici que, contre toute attente, la dite société continue ses activités sur leur lancée initiale, comme si rien n'était arrivé. Ostervald, par exemple, continue ses révisions liturgiques, publiera son catéchisme, avec l'approbation de la SPCK. Ses amis londoniens feront traduire son catéchisme en anglais, dès 1704. Puis ils en certifierons l'Orthodoxie et enfin, en recommanderont l'usage aux Charity Schools. En 1712, ils publieront une traduction de la liturgie du culte quotidien

neuchâtelois.. Plus encore : la SPG. d'inspiration missionnaire, ²³ se mit bel et bien en route, pour la Nouvelle Angleterre et les Deux Indes, malgré les revirements de la Reine Anne, au lendemain du décès de Guillaume d'Orange.

Monsieur et très honoré Père,

Je continue à vous remercier très humblement de ce que vous ne vous lassés point de recevoir mes lettres et d'y répondre. Nous retirons tant d' utilité, mes collègues et moy, de cette communication, que nous nous en prévaudrons aussy longtems que vous voudrés bien le permettre. Si en cela nous vous donnons de la peine, nous espérons que vous nous pardonnerés, en considération du bien que vous nous faites, et à nos Eglises. Nous commençames nos prières samedi dernier. Je vous les envoye dans la forme où nous les avons mises. Elles ne durèrent pas une demi-heure, quoy que Mr. Tribolet les lut assez lentement, et qu'il indiqua et lut les Pseaumes. Ce qui ne se fera plus cy-après. On en a paru très édifié. Il faut pourtant que je vous avoüe, Monsieur, que certains particuliers, engagez à un certain parti [Contistes] ne les ont pas approuvées. Mais le nombre de ces gens là est si petit, et leur caractère si connu, que nous n'y faisons sas attention. Le général de l'Eglise bénit Dieu de cet établissement. Nous voulions lire l'Epistre aussi bien que l'Evangile, mais la crain -te de prolonger a fait que, pour le présent, nous nous sommes con-tentez de l'Evangile.

Mr. Berger m'escrit de Lausanne, qu'il a ouï parler de ces prières. Il les approuve extrêmement. Je luy en envoye aujourd'hui une copie. Mr. Werenfels m'a envoyé de Basle son traité *de Logomachia*. A quoy il ajoute un petit ...?...Cet ouvrage est dédié à Mr.l'Evesque de Salisbury. Je me fais un grand plaisir de le lire. Mr.Werenfels a vu le projet de mon catéchisme. Il paroit l'approuver. Il me conseille seulement de bien peser mes expressions, ayant à faire à des esprits soupçonneux. Par exemple sur ce que je dis touchant l'image de Dieu. Il dit :....?....

Nonobstant la remarque de Mr. Verenfels, je ne crois pas qu'on puisse me faire de ce mot un chef d'accusation. Si je ne me trompe, j'ay trouvé dans Volleb, ou dans un autre autheur, qu'Adam avait été créé innocent, mais non pas juste. Parce que la justice marque une habitude etc...

J'ay eu des lettres de Londres. Mlle Chamier vous asseure, Monsieur, de ses respects. Mr. Masson, chapelain de l'évesque de Vorchestre, m'écrit qu'on approuve fort le projet que nous avons fait pour nos prières du samedi, dont je luy avois dit quelques mots en gros. Mais il ajoute des nouvelles qui me font juger que les choses ont un peu changé, depuis la mort du Roy, dans les affaires ecclésiastiques. Il ne me parle qu'à demi-

²³ Appelée à l'existence par Guillaume d'Orange, juste avant l'accident de cheval qui lui coûta la vie), afin à propager le *Gospel* du Christ des Béatitudes (non de celui de St. Paul) jusqu'aux *extrémité de la terre*.

bouche. Il me recommande mesme beaucoup le secret, mais il me fait comprendre que le parti qui causa les broulleries qu'il y eut dans la dernière Assemblée du Clergé, prend le dessus. On me marque que ce parti appelle les évesques qui n'étoient pas de son sentimen des *Esvesques presbytériens*, et *peu zèlés*; que la Commission [a fait savoir] à l'Archevesque de Cantorbéry et x quatre autres évesques ²⁴ [qui] avoient été nom -més] pour remplir tous les Bnéfices (à la nomination du Roy) que leur fonction était finie par sa mort. La Reine dispose maintenant de tout, que cela fait espérer à ce parti, que le pouvoir de l'Archevesque diminuera, et que, à en juger que ces zélés partisans de l'Eglise anglicane, luy gagnent plus de gens par les voyes de la rigueur, que l'on en gagnoit par celles de la douceur.

J'avois déjà ouï parler de cela. Mr. le Professeur Ott de Zurich m'en avoit escrit d'une manière un peu vive. Cela fait que j'escrivis, il y a quinze jours à Londres, que ces bruits nous faisoigent bien de la peine, et à tous les gens bien intentionnés. Que cela apportera un grand obstacle aux desseins que l'on a, et fera bien du tort à l'Eglise anglicane. Que cela ne s' accorde pas avec ce que l'on publie des desseins de la Société. Que les Eglses protestantes d'en-de-çà la mer verront cela avec chagrin; que les esprits s'alièneront peu à peu. En un mot : qu'on ne saurait rien faire de plus à contre- tems que de quitter le parti de la modération, pour suivre celuy de la rigueur.

Au reste, on m'escrit que la Société va toujours son train et que depuis peu une dame a donné mille guinées en fonds pour les desseins de la Société.

Je ne saurois assez vous remercier, Monsieur, de l'intérest que vous prenés à ma santé. Ce que vous avés la charité de me dire là-dessus, me sera un des plus puissans motifs à me ménager.

Je fais tous les jours des prières pour la vostre, aussy bien que mes collègues, qui vous asseurent de leurs très humbles respects. Je suis, avec une profonde soumission,

> Monsieur et très honoré Père, vostre très humble eet très obéissant serviteur signée : J.F. Ostervald

- Lettre de L. Tronchin à J.F. Ostervald, du 11 juillet 1702 Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.217 Inventaire: Echange de politesses.- Tronchin caractérise avec bonheur les motifs d'agir des novateurs neuhâtelois.- Nouvelles félicitations pour la liturgie des Prières du samedi soir. Peut-être pourra-t-on l'introduire à Genève, une fois par semaine, malgré l'opposition toujours latente de gens qui ont de l'authorité dans l'Estat et dans l'Egli-

²⁴ Dont celui de Worcestre et de celui de Salisbury, correspondants d'Ostervald.

se.- Mr.Berger de Lausanne ne peut que louer cette liturgie, maintenant qu'il en a reçu un exemplaire d'Ostervald.- Mr. Werenfels, homme for sçavant et judicieux (auteur de Logomachia, ne peut faire que de très bonnes choses. Pour accorder les contraires (dans la question de l'innocence native d'Adam), il suffit de dire qu'innocence contient la jsustice. (Ce que n'avaliserait pas S. Pufendorf!).-Tronchin, comme Ostervald, déplore ce qui se passe dans l'Eglise anglicane. Il en accuse: le naturel de la Reine (mais qu'u'est-ce à dire?).- Tronchin s'impatiente de ne pas savoir encore ce qu'on a résolu de moy dans leur Illustre Société.- Mr. Boisseran fut nommé à Genève.- Tronchin est très impressionné par Mr. Boisseraan, de, sa connaissance des autheurse, de sa politesse dans ses discours et ses manières. Voit-il en luy le type de honneste homme, de l'homme éclairé de demain?.-

Recherche du sens du titre Fils de Dieu, donné à Jésus par le N.T.. Un exemple de la théologie raisonnée à de Tronchin et d'Ostervald.- Salutations.- En P.S.: Il faudrait encourager Mr. Berger de Lausanne à accepter la pro-fession en Théologie.

Monsieur et très honoré frère,

Vous me réduisés au silence, quand vous me dites que vous m'estes obligés de la communication que nous avons ensemble, touchant ce que vous faites dans Neufchastel, pour le bien de l'Eglise. C'est moy qui vous dois, remercier, comme je fais en effet, de l'honneur que vous me faites de m'apprendre ce que vous faites de nouveau pour l'édification de vostre peuple. Vous estes trop éclairez, Messieurs vos Collègues et vous, pour en tirer autre avantage que la satisfaction de sçavoir que vous avés l'approbation de ceux qui ne se conduisent pas, dans leur jugement, par la simple coutume. Pendant que vous voudrés bien m'honorer de cette communication, je me feroi un plaisir et un devoir d'y répondre.

J'ay veu avec une extrême satisfaction vostre liturgie du samedi. Je tâche -roi de l'introduire un jour chez nous (un jour de la semaine) en attendant qu'on fasse plus souvent le service divin de cette manière. Il sera bien plus difficile de l'obtenir icy qu'à Neufchastel, à cause du grand nombre de gens qui ont de l'autorité dans l'Estat et dans l'Eglise. Mais j'espère qu'estant trois ou quatre dans la même intention, on pourra, avec le tems en viendra à bout. Vous faites fort bien de négliger ceux qui n' approuvent pas, parmi vous, cette liturgie. Il est impossible que tout le monde s'accorde pour une chose nouvelle, quelque bonne qu'elle soit. Les uns s'y opposent par un attachement opiniastre à la coutume. Les autres par de secrètes passions. Mais quand on voit clairement que ce qu' on établit est utile, il faut se mettre l'esprit en repos. Je ne doute pas que Mr. Berger n'approuve encore de plus fort vostre liturgie, après l'avoir veu. Mr. Werenfels est si sçavant et si judicieux, qu'il ne peut rien faire que de très bon. Je pense que le mot innocent suffit à vous mettre à couvert des accusations, d'étérodoxie; car pour s'en purger, on n'a qu'à dire qu'innocent contient la justice, parce qu'in sbujecto.

Nous avons appris certainement ce que vous me mandés du parti contrai -re aux évesques modérés [que P. Jurieu appelle latitudinaires]. On a

9

9

mes- me fait des vers à Oxford, injurieux contre cette ville, comme ennemie du gouvernement de l'Eglise anglicane. Parce que nous étions bien dans l'esprit des évesques modérez, on nous y accuse d'hypocrisie. La Reine d'ailleurs pourvoit elle-mesme les bénéfices vacants, au lieu que le feu Roy pour remplir les places de dignes sujets, en avoit remis l'authorité à l'Archevesque et d'autres Evesques. Le mal paroist irréparable, à cause du naturel de la Reine. Tout ce qu'on êut faire est de représen ter que la rigueur entretient le schisme, et est très favorable au papisme. C'est aussi vostre pensée. Je loue Dieu que les Sociétez ecclésiastiquez continuent. Il ne faut pas se lasser, quelque traverse qu'on trouve. Je vous prie d'escrire, dans la première, à Mr. Masson, que j'ay fait réponse à la lettre de Mr. Grey de Nevil, par le secrétaire de l'Ambassadeur de Messieurs les Etats Généraux qui m'avoit fait tenir sa lettre, il y a deux mois ou un peu moins. Mais je n'en ay point receu depuis de Mr. Newil. Il ne m'a pas fait sçavoir ce qu'on a résolu de moy dans leur Il lustre Société.

Nostre troisième place estant vacante et ayant esté exposée à la dispute, Messieurs Alaman du Pays de Vaud, et Boisseran de ...?...(Daufiné) entrèrent en concurrence. Ce dernier l'emporta unanimement. Il entend les autheurs, il est poète et a de la politesse dans ses discours et dans ses manières.

Mr. Jallabert m'a fait voir ce matin la page de la lettre où vous parlés de vostre catéchisme. Je pense qu'en parlant du Fils de Dieu, vous deves retrancher, non seulement ... ?... Voyez, je vous prie, Cameron. Il prouve par cinq passages qu'il n'est appelé Fils de Dieu, qu'à cause de sa nature divine, et que ce terme marque l'essence. J'estime que dans le passage de St. Mathieu ...?... ce qui naistra de ton sein, sera appelé le Fils de Dieu. Les Sociniens et les Remonstrants se trompent. Ce n' est pas, à mon avis. (pour nmarquer qu') il sera appelé Fils de Dieu, parce qu'il seroit formé par le St. Esprit; mais ...?... connoistre que la manière extraordinaire dont il devroit faire ...?... sans l'intervention d'aucun homme estoit requise, à cause de sa dignité et de son office de Médiateur. A quoy plusieurs des nostres mesmes n'ont pas fait attention. Faites-moy la grâce de m'en dire vostre sentimen. J'oste par le mien la cause de l'étonnement de la Sainte Vierge.

Je vous supplie d'assurer Messieurs vos Collègues de mes respects et de croire que je seroi toute la vie,

Monsieur et très honoré frère, vostre très humble et très obéissant serviteur signée :Tronchin

Il serait bon que vous encourageassiez Mr. Berger à accepter la profession en Théologie, en cas que Mr. Steretty est arresté en Brandebourg.

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 25 juillet 1702

Original autographe -BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.219 Inventaire: Amabilités.- Les Prières du samedi soir ont du succès auprès des Neuchââtelois. Il y a cinq ou six fois plus de gens qu'aux prières ordinaires.- Ostervald a trans mis au Sieur Masson de Londres l'étonnement de Tronchin du silence de Mr. G. Nevil.- Ostervald corrigera son catéchisme au paragraphe traitant du Fils de Dieu, et se rangera à l'avis de L.Tronchin.-

Il reste sur ses réserves quant à l'opinion de Mr. Werenfels. C'est une terrible contrainte que d'exiger un serment de tous les sujets d'un païs. - Tronchin soutient les critiques du ministre de Basle. Ostervald repensera le sujet. - Tronchin a beaucoup d'admiration pour le savoir judicieux de Werenfels. - Ici et ailleurs Ostervald montre qu'il ne partage pas phécessairement l'opinion de son très honoré Père. Cet échange d'opinions opposées rappelle les débuts de la R-épublique des Lettres d'illustre mémoire.

Monsieur et très honoré Père,

Les lettres que vous avés la bonté de m'escrire, nous consolent et nous en -couragent, mes Collègues et moy, plus que je ne saurois vous le dire. Le bonheur que nous avons d'avoir quelques communications avec vous, et de pouvoir vous consulter dans les diverses occasions qui se présentent, est l'une des plus grandes consolations que nous ayons dans l'exercice de nostre ministère. C'est aussy ce qui nous fait redoubler nos voeux et nos prières pour vostre conservation.

Nos prières du samedi soir sont toujours plus goustées dans cette Eglise. Elles sont fort fréquentées. Il y a cinq ou six fois plus de gens qu'il n'en va aux Prières ordinaires. J'envoie des copies de ces prières à Londres. J'y escrivit, il y a lundi huict jours, et je marquois à Mr. Masson ce que vous m'ordonniez de luy escrire. Dans peu j'aurois une réponse de luy. Les avis, que vous avés eu la bonté de me donner sur quelques endroits de mon catéchisme, sont une nuvelle marque de vostre bonté, dont je vous ay, Monsieur, une très grande obligation. Je retrancheroi l'endroit où je disois que J.Ch. est apelé Fils de Dieu, non seulement parce qu'il est né d'une manière miraculeuse etc., et je mettroi que cette raison, qu'il est d'une mesme nature avec Dieu son Père. Je vous avoüe pourtant, Mon-sieur, [...?...] que ce soit là la seule raison. Il me paroist que le titre de Fils de Dieu marque sa charge, et l'empire qu'il a sur toutes choses, aussi bien que sa Nature Divine. Il me semble mesme qu'il y a plus de passages où ce Nom est pris au premier de ces sens, qu'il y en a où il soit mis au second. Dans l'évangile, les titres de Fils de Dieu et de Messie, me semblent synonymes en bien des endroits. Je ne crois pas que St. Pierre dans la confession qu'il fait Math. XVI : tu es le Christ etc. parlast de la nature divine de J.Christ. Il vouloit simplemnt dire, à mon avis, que J.Christ étoit le Messie. Je soumets, Monsieur, mes pensées à vostre jugement.

Escrivant aujourd'hui à Mri Verenfeld, je n'ay pu m'empescher de luy dire mon sentimen avec quelque liberté sur ce qu'il avance dans la page 27 de sa Lettre De jure in conscientia non usurpando. Si je croyois que vous n'eussiez pas cette Lettre, je transcriroit l'endroit. Mais asssurément il me paroist, aussy bien qu'à mes Collègues, que le sentimen de Mr. Werenfels est sujet à bien des inconnvéniens. Ces sermens que le Magistrat fait faire sur la Religion me semblent bien dangereux. C'est justement le procédé de Berne. Il est vray que Mr. Werenfels veut que ces sermens ne regardent que les Articles essentiels. Mais ceux qui font des nouvelles formules prétendront que les Articles qu'ils y mettent sont essentiels. Et d'ailleurs c'est une terrible contrainte d'exiger un serment de tous les sujets d'un Estat.

Oserois-je, Monsieur, vous prier de me dire, à vostre commodité, et en deux mots seulement, si vous estes du sentimen de Mr. Verenfels ? Si ce-la est, j'examineroi cette matière avec plus d'application, parce que j'aurois lieu de croire qu'apparemment je suis dans l'erreur, ou que je ne cm-prens pas bien la pensée de Mr. Verenfels.

Mes Collègues prennent la liberté de vous offrir leurs respects et de se re-commander très particulièrement à vos bonnes grâces. C'est ce que je fais ausssy bien qu'eux, estant avec toute la soumission que je dois,

Monsieur et très honoré Père, vostre très humble et très obéissant serviteur signée : J.F. Ostervald

- Lettre de L. Tronchin à J.F. Ostervald, du 18 août 1702

Original autographe -BPU Genève - Archives Tronchin, vol.51p.221. Inventaire: Amabilités. Tronchin met au compte de son âge les retards de sa correspondance.- Il se réjouit encore du succès neuchâtelois des Prières du soir. Un succès qui intéresse (jusqu'aux politiques genevois)- Curieux mutisme de M. Nevil.- Mr. Masson en soulèvera peut-estre le voile?-

Nouvelles idées concernant le titre de Fils de Dieu, du Christ.²⁵- Retour aux thèses de Werenfels.- Salutations.- En P.S. Le pasteur Michel étant décédé, il faudra nommer son remplaçant au service de l'Hôpital de Genève..

Monsieur et très honoré frère,

J'ay bien du plaisir à voir, par les lettres dont vous m'honorés, que nostre communication ne vous déplaist pas. Toutes les fois que j'en lis, elles me confirment dans l'estime que j'ay pour vous, et elles augmentent ma joye par les témoignages que vous m'y donnés de vostre affection et de celle de Messieurs vos Collègues. Je souhaiterois d'estre plus prompt à faire

²⁵ Tronchin, l'esprit meublé des développements dogmatiques de la tradition, semble avoir de la à raisonner le titre de Fils de Dieu, avec le fameux bon sens des Lumières Il faudra attendre les études fouillées des textes de l'Apocalyptique juive (entre autre), pour raisonner en fonction de la nature des choses.

réponse, mais les affaires, et peut estre aussy l'âge, ne me le permettent pas toujours. Je loüe Dieu du goust que vostre Eglise prend à vos prières du samedi. Je ne doute pas qu'elles ne soient fort approuvées à Londres. Je les ay fait voir à quelques uns de nos politiques, qui en sont édifiez. Ce qui me fait espérer que nous les introduirons parmi nous, dans peu de tems, à quoy je travaille insensiblement.

Je vous remercie de la peine que vous avés prise de donner avis à Mr. Masson que je n'ay encore recu aucune lettre qui me marque que je sois aggrégé à la Société, quoyque Mr. Grey Nevil m'ait écrit depuis peu et qu'il m'eut mandé, il y a long tems, qu'il m'avoit proposé. Il ne m'en dit rien, et se contente de m'apprendre ce qui s'y passe de plus considérable. La réponse que Mr. Masson vous fera, nous en éclaircira.

Il me semble que vous pourriez mettre dans vostre catéchisme, que Jésus Christ est appellé *Fils de Dieu*, non seulement parce qu'il est de la mesme nature et essence que le Père, mais aussi au sujet de la conception de sa nature humaine du Saint Esprit (Luc I/35), de sa charge de Médiateur (Heb.1+5), de sa résurrection (Actes 3/32,33), et de son élévation à la droite du Père, ce qui a manifesté sa divinité naturelle. Je demeure d'accord avec vous, que son essence divine n'est pas la seule raison pour laquelle il est appelé le Fils de Dieu, et que. ce titre luy est donné à l'égard de sa nature humaine et de son office. Parce que cette nature humaine, ayant esté unie avec le Fils de Dieu qui estoit icy chargé de l'office de Médiateur, ce titre lui est donné en vertu de cette union, tout de mesme qu'il disoit : *Avant qu'Abraham fut ,je suis*, quoyqu'il ne fust avant Abraham que parce qu'il estoit Dieu, et en tant que Dieu.

Je crois aussi que le titre de *Fils de Dieu* ne marque le plus souvent que le *Messie*. Mais c'est que personne ne pouvoit estre le Messie, 'qu'il ne fust Fils de Dieu de nature, et Dieu luy-mesme, la charge requérant cette condition.

Je verrois les thèses de Mri Verenfels. Elles sont icy. Je vous en dirois mon avis à la première occasion.

Je vous supplie d'assurer Messieurs vos Collègues de mes respects, et de croire que je serois toute ma vie,

Monsieur et très honoré frère, vostre très humble et très obéissant serviteur, signée: Tronchin.

Mr.Michel, ministre dans notre hospital est mort. On doit remplir sa place vendredi prochain. Mr.Buttini l'a désiré pour son fils qui est à Leipsic. Il aura Mr.Bessonnet pour concurrent. Ce sont deux habiles prédicateurs.

Original autographe BPU Genève Archives Tronchin, vol. 51 p.223 Inventaire. Tronchin traite en long et en large de la signature obligatoire qu'Ostervald reproche à Verenfels de défendre, à la p.27 de son traité sur la légitimité juridique du seermen obligatoire. Tronchin distingue le versant religieux du versant politique du problème. Le premier était défendu par Ostervald, au nom de la liberté d'opinions philosopphiques et religieuses. Le second par Werenfels, au nom du bene esse de l'Etat, dont les Magistrats ont la charge. Cette diversité, remarque Tronchin, rend presque impossible, de décider, d'une manière générale, ce qu'on doit approuver ou condamnner. Ildémontre que toute tolérance demande, pour avoir cours, à être juridiquement circonscrite, au sein d'une société donnée. Elle ne peut plus être décidée par le diktat d'une Eglise ou imposée par quelque credo.

Monsieur et très honoré frère,

Je vous ay promis par ma dernière lettre de vous mander mon sentimen touchant les thèses de Mr. Werenfels sur les sermens que les Magistrats font prester pour maintenir la religion et pour y engager les membres de l'Estat. Sur quoy je vous dirois, d'abord, que ceux qui ont traité de la tolérance me paraissent ne pas avoir su assez distinguer les droits des chrestiens en tant que chrestiens, et les droits d'un chrestien Magistgrat, en tant que Magistrat. Ils n'ont pas assez distingué un homme qui n'a point de droit d'estre dans une Eglise et dans un Estat.

Il faut encore distinguer plusieurs circonstances qui peuvent varier à l'égard des personnes particulières et à l'égard d'une Eglise ou d'un Estat.

Cet -te diversité est cause, [et rend,]à mon avis, presque impossible de — / décider d'une manière générale ce qu'on doit approuver ou condamner dans la conduite qu'on tient envers les gens au sujet de leur créance et de leur religion.

Par exemple: je n'approuverois pas que des Magistrats chassassent de leur païs des Anabaptistes qui y seroyent depuis cent ans. Mais je ne blas -merois pas des Magistrats qui ne voudroyent pas les recevoir parce qu'ils ne croyent pas à l'Estat, ne voulant pas le défendre par les armes, quand l'Estat auroit besoin, pour subsister, que tous les membres le défendis- sent.

Je ne voudrois point qu'on permist, dans cette Ville, aux Sociniens de fai re des Assemblées et d'enseigner publiquement, parce qu'ils n'en ont point le droit politique. Mais je ne les priverois pas de cet avantage en Transylvanie, parce qu'ils en ont le droit. Une Eglise libre et maîtresse d'elle-mesme ne sçauroit, sans crime, empescher des Estrangers de venir dans ses Assemblées pour s'instruire et pour servir Dieu avec elle, mais une Eglise qui, à cause de la volonté de son Souverain, ne peut les admettre sans périr, ceut, sans offenser Dieu, refuser l'entrée à ces estrangers, en leur disant la raison pour prévenir le scandale. Ainsi, à parler en général, et sans avoir égard à aucune circonstance, je ne pense pas qu'aucun Magistrat puisse faire prester sermen de ce qu'on croit, et obli-

ger à le croire toujours. Mais quand une doctrine n'est pas seulement esssentielle à la religion, mais aussy nécessaire à la subssistance et pour la tranquilité de l'Estat, je crois qu'un Magistrat, dont le devoir est de con -server et de faire prospérer l'Estat, peut légitimement engager par le sermen ceux qui en sont les membres, à maintenir cette doctrine-là. C'est ainsi que dans cette ville on n'a reçu aucun bourgeois depuis la Réformation, auquel le Magistrat n'ait fait jurer de maintenir la religion chrestienne. On appelle nostre religion chrestienne, par opposition au papisme, qui est la religion antichrestienne. Je crois que nostre Magistrat est fondé à exiger ce sermen parce qu'on a raison de croire, quand il y auroit des papistes parmi nus, autant y aurait-il d'ennemis de l'Estat, à cause de la morale des Papistes et de l'authorité que le pape a sur eux, au préjudice ce des souverains de chaque pays. J'estime donc que nulle puissance ne doit faire prester sermen pour la religion mesme, mais qu'un Magistrat peut exiger le sermen, quand l'Estat, en qualité d'Estat, est intéressé pour sa subsistance et pour sa prospérité, dans une religion.

Mais il faut encore bien peser les circonstances et la qualité de la religion ou d'un dogme pour lequel on jure ou non, s'il peut nuire à l'Estat par luy-mesme ou par la malice d'autrui seulement, et si les personnes ont le droit, ou n'ont pas le droit, de demeurer dans l'Estat, et d'y estre supportéez. Ces diverses considérations doivent entrer en compte, quand on délibère de ce qu'on doit faire. La prudence et la justice, la bonté et l'équité doivent agir en de pareilles occasions, et n'en venir jamais à la ri-gueur, que quand la douceur ne feroit qu'augmenter le mal, ou causer le renversement de l'Estat.

Selon ces principes, je crois que les Magistrats de la Religion Romaine ne devroyent point exiger le sermen contre nostre religion, parce que, par elle-mesme, elle ne trouble ni près ni loin un Estat. Elle laisse les droits des souverains et des sujets en leur entier. Il ne faut, pour conserver une profonde paix et pour faire prospérer l'Estat, que réprimer ceux qui le veu-lent détruire. Mais pour le papisme il est intolérable, pour la raison que j'ay dite, et l'Anabaptisme aussi, dans les Estats qui ne peuvent se mainte -nnir sans l'aide de tous ceux qui les composent, bien que je le souffrirois dans un grand Estat qui se peut passer du secours de quelques uns de ses membres pour se soutenir.

Quand à ce qui s'est passé dans vostre voisinage [la chasse aux Piétistes de Berne] [depuis 1699], il n'y a pas grande apparence qu'un peu plus de capacité et de vertu dans les Ecclésiastiques, auroit prévenu le désordre, et qu'un peu plus de prudence et de charité y auroit remédié.

Mais si nous présupposions qu'il y eust une affectation malicieuse de se séparer des Assemblées, ou encore que ce ne seroit qu'un entestement sans malice, l'Estat en seroit tryoublé, ou en péril d'estre renversé, je pen-

1

se nsme que le Magistrat ne fait rien de blamable, quand il emploie le sermen pour prévenir ce malheur, si d'autres voyes ne suffisent pas.

Je ne sçais, Monsieur, si ces pensées vous agréeront. Si vous y trouvés de l'erreur ou de l'obscurité, vous m'obligerés sensiblement de m'en dire vostre avis. J'espère que vous me connaissés assez pour croire que vous me ferés un grand plaisir de m'en parler librement.

Je vous supplie d'asseurer Messieurs vos Collègues de mes respects, et de les remercier, de ma part, de l'honneur de leur bienveillance. Faitesmoy la grâce de me dire si je me suis bien expliqué sur le terme de *Fils de Dieu*, pour convenir avec vous. Rien ne m'agrée plus que la liberté pour trouver la vérité. Je me souviens toujours du mot ...?...

Mr. Calandrin scrit à Mr. Hales de nous venir voir, mais sa lettre ne le trouvera plus à Berne. Elle luy a esté envoyée à Zurich. Je ne sçais, le cas qu'il vienne, si on ne le préviendra point contre moy. Vous en pouvés bien [juger], et peut-estre le prévenir.

Je prie Dieu qu'il fortifie vostre santé, et qu'il bénisse vos travaux. Je suis sans réserve,

Monsieur et très honoré frère, vostre très humble et très obéissant serviteur signée: Tronchin

Monsieur Bessonet a esté élu pour ministre à l'hospital, contre Mr. Butini, le fils, homme fort sçavant. Mais il est suspect aux particularistes qui, à cause de cela, l'exclueront toujours de tout leur pouvoir. Lamentable passion.

Ici vient la lettre du 6 septembre 1702 dOst. à Tron.

7